



Possibilité d'annulation d'un séjour

Par **dana74**, le **25/02/2009** à **13:29**

Bonjour,

J'ai réservé un séjour (vol+hotel) en destination de la Guadeloupe, avant que les choses ne s'aggravent. Je n'ai pas pris d'assurance annulation qui coûtait 85 eur car elle ne couvrait que des points graves tels que la perte de l'emploi ou un accident grave.

J'ai voulu annuler le billet étant donné la situation aggravante dans le pays mais le voyageur n'a pas voulu.

De plus, j'ai voulu faire opposition à ma banque pour le prélèvement mais il refuse. Ma banque me dit que le seul cas d'opposition est la perte ou le vol de ma carte bancaire.

Quels recours puis je avoir auprès du voyageur sachant qu'il ne veut pas annuler ou reporter le voyage ?

Merci par avance.